



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 072-18 C

Objet : RS - Avis sur le nouveau périmètre du site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère »

• date de convocation le 08 juin 2018

• nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand - Dominique Mornand -

Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier -

Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Céline Barniaudy à Alain Thieffinat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Nathalie Colin-Cocchi à Driss Bourida - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier - Florence Vallin-Balas

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 072-18 C

objet **RS - Avis sur le nouveau périmètre du site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère »**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, indique que la Direction départementale des territoires a saisi Chambéry métropole - Cœur des Bauges afin d'émettre un avis sur la modification de périmètre du site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère – FR8201773 » suite à l'ajustement du périmètre sur les limites cadastrales.

Le site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère » s'inscrit dans la Combe de Savoie (vallée de l'Isère) et la Cluse de Chambéry qui forment un "Y" entre les massifs des Bauges, de la Chartreuse, et de Nord-Belledonne (Hurtières).

Ce site est relativement étalé en 9 "sous-sites" assez dispersés (extension maximale de 33 km). L'altitude varie entre 260 m (Les Corniolos, Val Coisin) et 490 m (Gémilly).

À partir de l'orthophotographie (photographie aérienne) et des plans cadastraux, une modification du périmètre est proposée en ajustant le périmètre officiel sur les limites cadastrales et les limites bien matérialisées sur le terrain.

Les adaptations proposées aboutissent à une extension de la surface du site Natura 2000, portant la superficie du site à 837,71 ha (contre 793,68 ha initialement).

Sur le territoire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, seul le Marais des Noux (commune de Challes-les-Eaux) est intégré au site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère ». La surface initiale du Marais des Noux était de 20,5 ha. Elle est portée à 21,03 ha par cette modification de périmètre (voir carte ci-jointe).

La définition du périmètre du site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère » réalisée au début des années 2000 n'a pas été établie en prenant en compte les unités de contractualisation utilisées dans la gestion du site. L'ajustement du périmètre proposé est défini sur les limites cadastrales. Il respecte également les limites d'unités de gestion forestière.

De plus, le nom du site avait été modifié par erreur, il est proposé de le restaurer. Les zones humides concernées dans ce site se trouvent bien dans la moyenne vallée et non la basse vallée de l'Isère qui se situe dans le Valentinois.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu le document de consultation pour la modification des périmètres et la carte de modification du périmètre du Marais des Noux, commune de Challes-les-Eaux,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : émet un avis favorable à l'ajustement du périmètre du Marais des Noux à Challes-les-Eaux sur les limites cadastrales, dans le cadre de la modification de périmètre du site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère – FR8201773 ».

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 072-18 C

Objet de l'acte : RS - Avis sur le nouveau périmètre du site Natura 2000 « réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère »

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 8 - Environnement

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe : annexe Natura 2000;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H20999H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20999H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018